
Erratum

Gouvernement du Québec

Décret 41-2011, 2 février 2011

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(L.R.Q., c. C-61.01)

CONCERNANT l'autorisation de renouveler la mise en réserve de sept territoires à titre de réserve de biodiversité projetée

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 16 février 2011, 143^e année, numéro 7, page 767.

À la page 767, on aurait dû lire : « Décret 41-2011, 2 février 2011 » au lieu de « Décret 41-2001, 2 février 2011 ».

55128